38747 - la peine prévue en cas de rupture du jeûne sans excuse

question

Serai-je châtié au jour de la Résurrection pour la non observance du jeûne?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le jeûne du Ramadan est un des piliers de l'Islam. Allah a dit dans Son livre qu'Il l'a prescrit à cette Umma comme Il l'avait fait à leurs prédécesseurs : Ô les croyants! On vous a prescrit as-Siyâm comme on l' a prescrit à ceux d' avant vous, ainsi atteindrez- vous la piété, (Coran, 2 : 183) et : (Ces jours sont) le mois de Ramadân au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc, quiconque d' entre vous est présent en ce mois, qu' il jeûne! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu' il jeûne un nombre égal d' autres jours. - Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d' Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants! (Coran, 2 : 185).

Al-Boukhari (8) et Mouslim (16) ont rapporté d'après Ibn Omar (P.A.a) que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « l'Islam est fondé sur cinq (piliers) :

- attester qu'il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah et que Muhammad est Son messager ;

- observer la prière ;

- acquitter la zakat ;

- accomplir le pèlerinage à La Mecque ;

- pratiquer le jeûne du Ramadan.

Celui qui n'observe pas le jeûne abandonne un pilier de l'Islam et commet un des plus grands péchés. Bien plus, certains anciens soutinrent son infidélité et son apostasie. A Allah ne plaise.

Dans son Mousnad, Abou Yaala rapporte d'après Ibn Abbas (P.A.a) qui le tenait du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « les attaches de l'Islam et ses fondements sont au nombre de trois. Quiconque en omet un devient mécréant et perd l'inviolabilité de son sang :

- attester qu'il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah ;

- observer la prière prescrite ;

- jeûner le Ramadan.

Ce hadith est déclaré authentique par adh-Dhahabi et bon par al-Haythami dans Madjma'az-Zawaïd, 1/48 et al-Moundhir dans at-Targhib wa at-Tarhib n° 805, 1486 et jugé faible par Al-Albani dans as-Silsila adh-Dhaïfa n° 94.

Dans al-Kabaïr, adh Dhahabi dit (p. 64) : « Il est admis pour tous les croyants que celui qui abandonne le jeûne du Ramadan sans maladie ni autre objectif (sans une excuse acceptable) est pire que celui qui commet l'adultère ou persiste dans la consommation du vin. Bien plus, ils remettent en cause son appartenance à l'Islam et le soupçonnent d'être hérétique, voire athée.

Des menaces ont été rapportées par des voies authentiques à propos de l'abandon du jeûne. Citons-en celle rapportée par Ibn Khouzayma (1986) et Ibn Hibban (7491) d'après Abou Umama al-Bahili qui dit : « J'ai entendu le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dire : « J'étais endormis quand deux hommes virent me saisir par l'épaule et m'emmènent auprès d'une montagne raboteuse et nue et me durent :

- « monte

- je ne peux pas

- nous te le faciliterons. »

Je montai jusqu'au somment et entendis brusquement des voix.

- Quelles sont ces voix ?

- Les cris des gens de l'enfer.

Et puis on m'emmena et me fit découvrir brusquement des gens suspendus par leurs chevilles les coins de la bouche fendus de sorte à libérer du sang à flot.

- qui sont ces gens-là ?

- ce sont ceux qui rompent leur jeûne avant l'heure » (déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi Mawarid adh-Dham'an, n° 1509.

Al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Voilà le châtiment de celui qui rompt son jeûne délibérément avant l'heure. Que dire dès lors de celui qui n'a pas jeûné du tout ?

Nous demandons à Allah la paix et le salut ici-bas et dans l'au-delà.

Le terme urqub désigne la cheville. Et le terme shadq indique le coin de la bouche.

Le conseil que nous donnons à l'auteur de la question est de craindre Allah le Très Haut et d'éviter Sa colère et Son châtiment. Procédez sans tarder au repentir avant d'être saisi par celle (la mort) qui détruit les plaisirs et disperse les groupes.

Aujourd'hui est fait pour le travail non pour l'examen des comptes. Demain sera fait pour l'examen des comptes non pour le travail. Sachez que Allah agrée le repentir du repentant et qu'Il s'approche d'une coudée à celui qui avance vers Lui l'espace d'un empan. Car Il est le Généreux, l'Indulgent, le Miséricordieux. Qu'Il est transcendant ! Ne savent- ils pas que c' est Allah qui accueille le repentir de Ses serviteurs, et qui reçoit les Sadaqa, et qu' Allah est L' Accueillant au repentir et le Miséricordieux. (Coran, 9 : 104).

Si vous essayiez de jeûner et découvririez sa facilité et la quiétude qu'il procure et la proximité et l'intimité avec Allah qui en résulte vous ne l'abandonneriez plus. Réfléchissez sur la parole d'Allah

le Très Haut à la fin des versets du jeûne : ... ainsi atteindrez- vous la piété, (Coran, 2 : 183) et : ... afin que vous soyez reconnaissants! (2/185). Vous comprendrez que le jeûne est un bienfait pour lequel on doit être reconnaissant. C'est pourquoi un groupe des ancêtres pieux souhaitait que Ramadan durât toute l'année.

Nous demandons à Allah de vous assister, de vous guider et d'ouvrir votre cœur à ce qui vous procure le bonheur ici-bas et dans l'au-delà.

Allah le sait mieux.